

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2295

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 20

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« définie à »

les mots :

« au sens de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.